

Ça coûte cher de mettre fin aux folies syndicales d'antan

Le Journal de Québec · 20 févr. 2024 · 26 · Analyste politique

On s'en doutait, on en comprend maintenant la pleine mesure. Les ententes du secteur public ont coûté pas mal plus cher que prévu.



Le gouvernement avait mis de côté 9 G\$ dans sa mise à jour économique. On sait maintenant qu'acheter la paix in extremis à la veille du jour de l'an aura coûté beaucoup plus cher. Le budget sera « largement déficitaire », pour reprendre l'expression de François Legault. François Legault assume ce choix. Il fallait réinvestir. Il fallait surtout commencer à acheter le changement.

Or cette flexibilité obtenue en éducation révèle l'ampleur du carcan syndical. Imaginez en santé !

PETIT PAS

Il est certes malheureux qu'il ait fallu atteindre un point de rupture en éducation pour que les enseignants soient enfin rémunérés à la hauteur du rôle crucial qu'ils jouent dans notre société.

Il est également malheureux que l'état du réseau et la pénurie empêchent le gouvernement de s'attaquer immédiatement à l'enjeu de la composition de la classe.

N'empêche, quand on regarde les concessions obtenues de la part des syndicats, on ne peut que rester pantois.

L'affectation des enseignants le 8 août afin d'éviter le chaos des années passées. Ça donne trois semaines pour boucher les trous. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas la révolution patronale non plus.

Ensuite, grande concession, les enseignants qui le désirent pourront faire des heures supplémentaires ! Pensez-y, avant même les professeurs qui désiraient en faire plus n'en avaient pas le droit !

Miracle, les stagiaires pourront faire de la suppléance !

Ça en dit long sur la logique syndicale qui a prévu dans le secteur public que des accommodements en apparence si mineurs aient mérité une bataille si acharnée.

Le gouvernement Legault nous dit qu'il s'agit là de concessions significatives pour assurer la pérennité du réseau. Pour le commun des mortels, ça ressemble davantage à du gros bon sens.

Il faudra enregistrer vos chats dès le 20 mars

Le Journal de Québec · 20 févr. 2024 · 13

À Québec, l'enregistrement des chats deviendra obligatoire dès le 20 mars et il en coûtera 12 \$ annuellement par animal.

L'administration de Bruno Marchand l'avait annoncé lors de la présentation du budget 2024 de la Municipalité. C'est maintenant officiel : à partir du 20 mars, chaque chat sur le territoire devra être déclaré à la Ville et son propriétaire devra se procurer un permis. L'enregistrement des chats était déjà possible depuis 2020, mais la mesure est maintenant obligatoire. Pour les chiens, c'est le cas depuis des années.

« Au coût annuel de 12 \$, l'enregistrement demandé aux propriétaires de chat contribuera à couvrir les frais croissants liés à la population féline sur le territoire », explique la Ville par voie de communiqué. Notamment pour la gestion des animaux qui transitent au refuge municipal. En 2023-2024, la Ville a octroyé une aide financière supplémentaire de 682 000 \$ à la SPA de Québec.

Selon un sondage Léger récent, il est estimé qu'il y a environ 130 200 chats à Québec et que 31 % des ménages gardent au moins un chat à la maison. Lors de l'annonce du budget, le directeur général de la Ville estimait à 12 000 le nombre de chats non enregistrés sur le territoire et calculait que la Ville engrangerait 145 000 \$ par an, un montant « presque symbolique ».

Les propriétaires doivent inscrire leur animal en ligne dans le Dossier animal ou à un bureau d'arrondissement.

Possible grève dans les bibliothèques de Québec

Le Journal de Québec · 20 févr. 2024 · 6

Alors que les festivités entourant la réouverture de la bibliothèque Gabrielleroy, dans Saint-roch, doivent avoir lieu du 1er au 3 mars, une grève risque de perturber les activités dans les 26 établissements de Québec.

L'administration et l'animation du réseau de bibliothèques de Québec sont réalisées par 240 employés de L'ICQ (Institut canadien de Québec), OBNL culturel fondé en 1848.

Représentés par les TUAC (Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce), ces employés ont voté, le 28 janvier, à 99 % en faveur d'un mandat de grève.

Samedi dernier, ils ont rejeté à 76 % une entente de principe pour le renouvellement de leur convention collective qui est venue à échéance le 31 décembre 2022.

Aucune date n'a toutefois été communiquée pour le possible déclenchement d'un arrêt de travail.